



Date d'envoi de la convocation
14 janvier 2021

Elus en exercice : 23
Présents : 18
Pouvoirs : 0
Votants : 18

L'an deux mille vingt et un, le vingt janvier, à 18 h, le Conseil Municipal de la commune s'est assemblé, au regard du contexte sanitaire lié au Covid19, salle des Closiers, sous la présidence de Monsieur Alain SCHNEL, Maire

Étaient présents : M. Alain SCHNEL, Mme Danielle BROCHARD, M. Jacques BRAULT, Mme Julie BROSSE, Mme Christine POIRIER, M Gwendal MOULIN, M. Jean-Maurice LEBERT, Mme Joelle PINNEAU, M. Bernard GIRAUDON, M. Laurent BERGER (arrivée 18h08), Mme Caroline DEMAISON (arrivée 18h11), M. Denis GIRAUD, Mme Isabelle PEGARD, Mme Marie PILLEBOUE, Mme Laëtitia BERMELL, M. Fabien AMATHIEU, M. Guillaume LELANDAIS (arrivée 18h08), Mme Aurore GAGNARD.

Absents non représentés : Mme Eliane PLOUZEAU, M. Jean-Yves AUDIGOU, Mme Micheline GAGNER, M. Claude BUNET, Mme Angélique DELAHAYE.

Absents représentés :

Secrétaire de séance : Mme Joëlle PINNEAU

Diffusion Original : Registre / Copie : Finances

DL 2021-01-20-8-2 - Dissolution du budget transport

Vu le transfert de compétence Transport scolaire vers la Communauté de Communes Bléré Val de Cher à compter de septembre 2015,

Vu le montant estimé des travaux de réparation du véhicule,

Vu l'avis de la commission finances en date du 16 décembre 2020,

Monsieur le Maire explique que depuis le transfert de compétences, la collectivité gardait le bus pour les sorties scolaires organisées par les écoles ou les ALSH de la Communauté de Communes Bléré Val de Cher. Compte tenu que le véhicule est en panne chacun a trouvé une autre organisation.

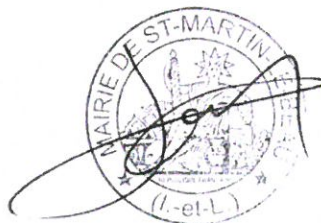
Il est donc proposé de clôturer le budget transport.

Après en avoir délibéré par 18 voix pour, le conseil municipal décide :

- Dissoudre le budget avec effet rétroactif au 31/12/2020,
- Verser intégralement les résultats au BP du budget de la ville,
- Demander la clôture du SIRET auprès de l'INSEE,
- Autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Saint-Martin-le Beau, le 28 janvier 2021
Pour extrait, certifié conforme
Alain SCHNEL,
Maire

Certifié exécutoire
Compte tenu
De la publication le 21/02/2021
Alain SCHNEL
Maire



Accusé de réception en préfecture
037-213702251-20210120-DL2021012082-DE
Date de télétransmission : 01/02/2021
Date de réception préfecture : 01/02/2021